

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIBAUTE
DU 03 DECEMBRE 2020

Le jeudi trois décembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, FERNANDEZ Alain, POUYTES Romaric.

Étaient absents excusés

VALETTE Patrick ayant donné procuration à ALQUIER-GILLES Sabine.

LAGARDE Jérôme ayant donné procuration à COSTE Alain.

Ordre du jour

- ✚ Approbation du compte-rendu du 05 novembre 2020
- ✚ Amicale Féline de Lagrasse : Demande de subvention
- ✚ Demande de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département
- ✚ Adhésion au Syndicat Mixte Agence de Gestion et de Développement informatique (AGEDI)
- ✚ Adhésion charte phyto sanitaire
- ✚ Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 05 novembre 2020

Monsieur le Maire déclare que les prochains comptes-rendus ne seront plus discutés en séance du conseil municipal mais soumis au vote après consultation par courriel de tous les élus. Il est précisé que lors de ce conseil municipal, Monsieur Philippe ESTRADÉ n'était pas absent mais absent excusé. Rectificatif sera fait.

Le conseil municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré par 9 voix pour et 2 abstentions (Madame Sabine ALQUIER-GILLES en son nom et au nom de Monsieur Patrick Valette), approuve le compte-rendu du 05/11/2020.

Amicale Féline de Lagrasse : Demande de subvention

S'agissant d'un oubli, la subvention de 250 € qui n'avait pas été budgétisée lors du vote du budget 2020 sera versée à l'association. Madame Sarah ADELE précise que le projet Chatipi va démarrer et que la commande du chalet se fera dès la construction de la dalle.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Demande de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau

Vu le contexte de l'année 2020 (pandémie, élections), les dossiers de demandes de subventions sont à déposer au plus tard le 15 décembre 2020 sur la plateforme du Département.

A une interrogation de Monsieur Philippe ESTRADE, Monsieur le Maire répond qu'après le dépôt de demande sur le portail du Département, l'instruction est assurée par chacun des trois partenaires selon ses procédures propres.

Dossier 1 : L'aménagement et l'embellissement du cœur du village

Ce projet comprend le réaménagement du quai de l'ancienne gare et le réaménagement de la cour Fernand Montlaur.

Le montant total de l'opération s'élève à 380.000 € HT soit 456.000 € TTC et est réparti comme suit :

Réaménagement du quai de l'ancienne gare : 286.366,42 € HT soit 343.639,70 € TTC

Réaménagement de la cour Fernand Montlaur : 93.633,58 € HT soit 112.360,29 € TTC

L'Etat (au travers la DETR et la DSIL), la Région et le Département ont été sollicités à hauteur de 80 % du montant HT.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Dossier 2 : L'amélioration des réseaux. :

Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées suite au schéma directeur pour un montant de 367.650 € HT soit 441.180 € TTC

Sécurisation de la distribution et de la réhabilitation du réseau d'eau potable pour un montant de 270.000 € HT soit 324.200 € TTC.

Aide financière demandée à hauteur de 10 % pour le Département et 70 % pour l'Agence de l'Eau.

Réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour un montant total de l'opération de 32.141 € HT soit 38.569,20 € TTC

Aide financière sollicitée : 30 % Département et 50 % Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire souligne que le maintien de la demande de subvention se justifie par la vétusté du réseau malgré un rendement de 90% en 2020 contre 45% en 2019 qui serait dû à une fuite.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Adhésion au Syndicat Mixte Agence de Gestion et de Développement informatique (AGEDI)

Ce syndicat a été développé par l'association des maires et des secrétaires. Il conçoit des logiciels dédiés aux communes et qui correspondent aux besoins d'une mairie de notre taille.

Economie de 1600 € par an au bout de la deuxième année.

Vote pour l'adhésion à l'unanimité.

Charte phyto sanitaire :

Concernant l'aire de lavage, le dossier déposé dans le cadre du programme de développement rural du Languedoc-Roussillon a été rejeté par manque de pièces et notamment l'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics avec pour objectif : zéro phyto dans nos villes et villages.

Monsieur le Maire propose que la Commune s'engage en faveur de la réduction des pesticides et d'adhérer à cette charte.

Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

Questions diverses

- Monsieur le Maire félicite Mesdames Sarah ADELE et Michèle SERVANT pour la réalisation du 1^{er} numéro du bulletin municipal

- Monsieur Mikaël SENEGAS se propose d'acheter une vieille cuve dans la coopérative qui aurait dû être jetée : il propose 30 €.

Vote pour à l'unanimité– délibération sera prise

- Alarme : Suite au récent et troisième cambriolage de la mairie, Monsieur le Maire présente le devis de la société « Vivre en paix » s'élevant à 2862 € (le coffre étant pris en charge par l'assurance). Madame Sabine ALQUIER-GILLES et Monsieur Romaric POUYTES réclament d'autres devis. Ce sera fait et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire propose l'embauche de Monsieur Bruno Andrieu en CDD pour divers travaux (dalle du chatipi), coffrage des containers, crépi), et de Monsieur Emmanuel SAP pour dessiner des croquis qui signaleraient les endroits remarquables de Ribaute en complément de la circulade déjà en place.

Avis favorable à l'unanimité

- Commission cave coopérative : Monsieur le Maire propose que la mairie assure la maîtrise d'œuvre par souci d'économie en s'appuyant sur les plans existants.

Sabine est inquiète par rapport à la mise en conformité ; Monsieur le Maire répond qu'ils sont conformes et propose une réunion ouverte à la population : tout le monde s'accorde pour une étude approfondie du dossier par tous les conseillers avant toutes décisions.

- Création d'une commission pour signalisation : Madame Sarah ADELE prend la tête d'un groupe de travail formé d'Evelyne BOUYGUES, Alain FERNANDEZ, Philippe ESTRADE et Michèle SERVANT. L'objectif est de prendre connaissance de l'existant, et de mettre en place une signalisation des commerces, entreprises, gîtes en respectant

la réglementation. Ce travail doit être réalisé avant Pâques.

- Monsieur le Maire informe de la réception de la mini-pelle et propose la construction d'un pontet de 2 m pour l'accès à la placette des marronniers.
 - Monsieur le Maire propose l'achat d'un tractopelle vendu à 7.500 € mai négocié à 6.000 €. L'équipement de la mairie sera ainsi complet ; le budget le permettant.
- Vote pour à l'unanimité – délibération sera prise

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 h 45 mn